



Newsletter

Date 19.02.2013
Embargo 19.02.2013, 11:00

Nr. 1/13

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Médicaments destinés aux animaux de rente nettement plus chers en Suisse qu'à l'étranger. Une adaptation du système s'impose

2. BREVES

- Lettres et paquets: pas d'accord avec la Poste - lancement d'une procédure
- Le Conseil fédéral révisé l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité: Hausse des rétributions de l'acheminement attendue
- Roaming
- Les taxes sur le bruit augmentent à l'aéroport de Zurich
- La commune de Münchenstein ne suit pas la recommandation du Surveillant des prix et augmente fortement les taxes de raccordement
- La commune de Dittingen baisse ses tarifs dans le domaine de l'eau
- Tarifs 2013 pour l'assainissement des eaux de la commune de Prilly

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

Préavis: Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix



1. ARTICLE PRINCIPAL

Médicaments destinés aux animaux de rente nettement plus chers en Suisse qu'à l'étranger. Une adaptation du système s'impose

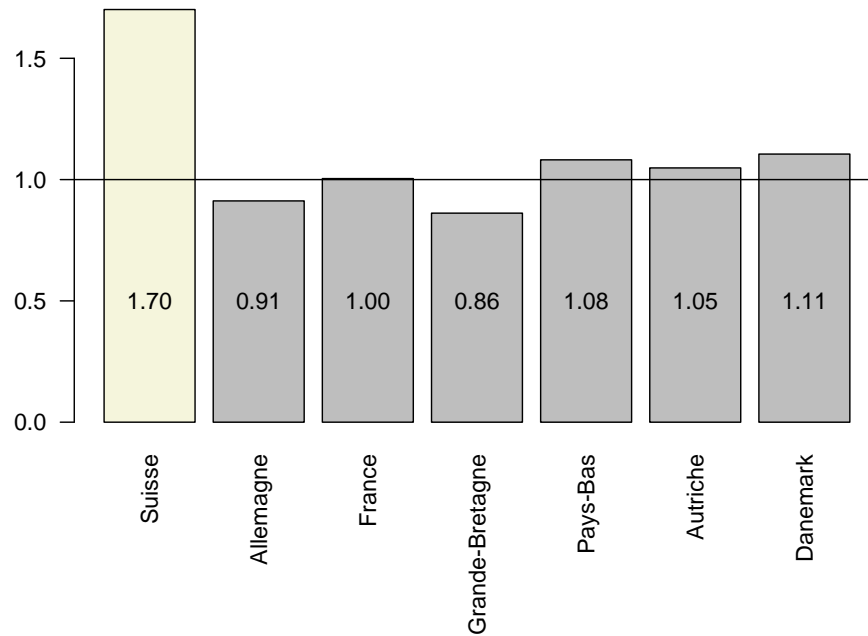
Les prix de vente pratiqués par les fournisseurs de médicaments destinés aux animaux de rente sont nettement surfaits en Suisse par rapport à l'étranger. C'est ce qui ressort d'une comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger réalisée par le Surveillant des prix pour 28 préparations. La Surveillance des prix attribue principalement le niveau surfait des prix à des problèmes réglementaires. L'examen avait été provoqué par de nombreuses contestations, en particulier émises par les associations d'agriculteurs concernées. La Surveillance des prix fait trois recommandations qui permettraient d'améliorer les conditions-cadre sur le marché des médicaments destinés aux animaux. Le rapport, dans son intégralité, est disponible sur le site de la Surveillance des prix.

Contexte

La Surveillance des prix reçoit régulièrement des plaintes de détenteurs d'animaux au sujet du niveau élevé des prix des médicaments vétérinaires. C'est pour cette raison qu'elle avait déjà réalisé une comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger pour quelques médicaments vétérinaires fin 2011, qui avait mis au jour certains éléments indiquant que les prix étaient plus élevés en Suisse qu'en Europe voisine. La situation a par ailleurs été exacerbée du fait de la force du franc. Les associations de détenteurs d'animaux de rente, en particulier, se plaignaient toujours plus souvent du fait que certains fabricants ne répercutaient pas les avantages de change. Selon eux, les prix ont même augmenté dans certains cas. Pour les exploitations agricoles, des prix surfaits pour les médicaments vétérinaires dans toute la Suisse constituent un désavantage dans la concurrence en matière de prix qui les oppose aux exploitations d'autres pays. Ce constat a été suffisant pour que la Surveillance des prix réalise une autre comparaison internationale des prix des médicaments destinés aux animaux de rente.

Méthodologie et résultats

Au total, les prix de 28 médicaments vétérinaires pratiqués en Suisse par les producteurs ont été comparés aux prix correspondants en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en France, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Les résultats sont éloquentes : les sept titulaires de certificats d'homologation que sont Baxter, Biokema, Boehringer Ingelheim, Dr. S. Graeub, MSD Animal Health, Streuli Pharma et Vétoquinol vendent la majorité de leurs produits nettement plus cher en Suisse que dans les pays de comparaison. En moyenne, les vétérinaires et les pharmaciens suisses paient 70 % de plus que leurs homologues étrangers pour les médicaments vétérinaires. Comme le montre le graphique 1, le niveau des prix en Suisse est nettement supérieur aux niveaux des prix à l'étranger, qui varient relativement peu d'un pays à l'autre.



Grafiqne 1: comparaison du niveau des prix par pays (prix d'usine sans TVA); 1.0 = moyenne non pondérée des pays de comparaison

Motif et solutions

La Surveillance des prix perçoit avant tout un potentiel d'amélioration au niveau des conditions-cadre qui régissent le marché des médicaments. Dans un petit marché d'écoulement, en particulier, le bon fonctionnement de la concurrence est fortement restreint par la densité des réglementations. La législation, répondant dans une large mesure à des considérations sanitaires, doit urgemment être optimisée par une solution qui tient également compte des intérêts des détenteurs d'animaux s'agissant du prix des médicaments vétérinaires, et qui ne limite pas inutilement la compétitivité de l'agriculture suisse.

Le Surveillant des prix propose par conséquent la modification des conditions-cadre réglementaires :

Recommandation 1 :

Il faut éliminer les différences importantes avec les conditions d'homologation imposées par les autorités de contrôle des produits thérapeutiques de l'UE pour ce qui est des catégories de remise, des délais d'attente et de l'étiquetage des emballages, afin d'éviter les spécificités suisses qui engendrent une augmentation des coûts.

**Recommandation 2 :**

Il faut s'interroger sur l'utilité d'obtenir l'autorisation d'accès au marché de Swissmedic pour chaque médicament prêt à l'emploi, comme le veut la pratique en vigueur.

Parallèlement à une meilleure collaboration avec les autorités européennes de contrôle des produits thérapeutiques s'agissant de l'échange de documents d'autorisation et de données sur la pharmacovigilance, il serait souhaitable d'assouplir les exigences en matière d'autorisation de mise sur le marché pour les importations directes et parallèles de médicaments vétérinaires. Une autorisation générale accordée par Swissmedic devrait suffire pour la vente de médicaments vétérinaires autorisés dans les pays connaissant un institut de contrôle des produits thérapeutiques similaire. Swissmedic pourrait, si nécessaire, établir une liste négative des médicaments vétérinaires dont l'importation serait interdite.

Le Surveillant des prix a également identifié un besoin d'amélioration ailleurs qu'au niveau des fabricants et des importateurs directs, à savoir au niveau de la vente aux détenteurs d'animaux.

Recommandation 3 :

Il convient de créer une structure tarifaire contraignante entre les associations de détenteurs d'animaux de rente et les associations de vétérinaires afin de garantir une facturation transparente, à l'image par exemple du tarif suisse des prestations de médecine dentaire pour les patients privés.

Le Surveillant des prix va par ailleurs se mettre en contact avec les titulaires d'homologation pour les médicaments dont les prix sont les plus surfaits afin d'essayer d'obtenir une adaptation au niveau des prix pratiqués dans les pays de comparaison.

Le rapport complet a été publié en allemand sur le site de la Surveillance des prix et peut être consulté au lien suivant : [Auslandpreisvergleich Nutztiermedikamente](#).

[Stefan Meierhans, Tobias Binz]



2. BREVES

Lettres et paquets: pas d'accord avec la Poste - lancement d'une procédure

Les négociations entre le Surveillant des prix et la Poste suisse relatives à une réduction de prix dans les domaines du courrier et des paquets postaux internes ont - du moins pour l'instant - échoué. L'analyse de la situation financière de la poste effectuée par le Surveillant des prix avait montré l'existence d'un potentiel de baisse des prix. Le Surveillant des prix a maintenant ouvert une procédure formelle contre la Poste. Si cette procédure devait confirmer que certains prix sont trop élevés, le Surveillant des prix pourra, conformément à la loi sur la surveillance des prix, prendre une décision soumise à recours. Dans le domaine des services réservés (lettres jusqu'à 50 grammes), le Surveillant des prix peut adresser des recommandations au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et, le cas échéant, au Conseil fédéral.

[Stefan Meierhans, Jörg Christoffel]

Le Conseil fédéral révisé l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité: Hausse des rétributions de l'acheminement attendue

Pour encourager les investissements dans le réseau électrique, le Conseil fédéral modifie, au premier mars 2013, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Une nouvelle base a été définie pour le dédommagement des exploitants de réseaux et celui-ci a en même temps été augmenté. Une nouvelle méthode de calcul du taux d'intérêt applicable aux investissements a été déterminée. Il en résulte une augmentation de l'intérêt sur le capital propre et étranger investi. Un rendement plus élevé est ainsi accordé aux distributeurs d'électricité sur leurs réseaux dont ils détiennent le monopole.

La Surveillance des prix a analysé en détail cette mesure en raison de son effet important sur les prix - les rétributions de l'acheminement augmentent de 100 à 200 millions de francs par an - et l'a finalement refusée dans la forme proposée. Elle considère que l'incitation à investir qui en résulte est insuffisante par rapport aux coûts supplémentaires qu'elle engendre pour les consommateurs. Non seulement les nouveaux investissements sont favorisés, mais des investissements réalisés il y a bien longtemps, c'est-à-dire des réseaux existant, profitent également d'un dédommagement plus élevé. Il est à craindre qu'une bonne partie des produits supplémentaires soient versés sous forme de bénéfices plus élevés aux propriétaires des réseaux électriques, c'est-à-dire principalement aux cantons et aux communes, au lieu d'être investis.

[Simon Pfister]

Roaming

Le 29 janvier 2013, la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a recommandé au plénum de refuser une motion acceptée au National qui visait à plafonner les tarifs du roaming. Le Surveillant des prix est d'avis que des mesures peuvent et doivent être prises dès maintenant pour baisser les tarifs du roaming, étant donné le niveau élevé des prix et les problèmes structurels de ce marché. Il a à ce sujet publié une note de synthèse au lien suivant: www.monsieur-prix.admin.ch, sous Thèmes > Infrastructure > Télécommunication > « Les tarifs de l'itinérance internationale ».

[Julie Michel]



Les taxes sur le bruit augmentent à l'aéroport de Zurich

Les taxes d'atterrissage dépendantes du bruit augmentent considérablement à l'aéroport de Zurich. L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) n'a émis aucune objection à l'encontre du nouveau modèle de taxes élaboré par l'aéroport suite à un jugement du Tribunal fédéral. Dans sa décision l'OFAC n'a pas suivi la recommandation du Surveillant des prix d'abaisser ou de supprimer par la même occasion la part correspondante dans les taxes passagers. L'OFAC pourrait néanmoins effectuer ce pas lors de la prochaine hausse des taxes.

[Agnes Meyer]

La commune de Münchenstein ne suit pas la recommandation du Surveillant des prix et augmente fortement les taxes de raccordement

Le Conseil communal de Münchenstein a décidé d'une nouvelle ordonnance sur les tarifs de l'eau. A côté de l'augmentation des taxes périodiques, la contribution unique au raccordement a, contre la recommandation du Surveillant des prix, été fortement augmentée au premier janvier 2013.

Le Conseil communal avait soumis en avril 2012 au Surveillant des prix l'augmentation prévue des tarifs de l'eau. Le Surveillant des prix a recommandé de ne pas augmenter la **taxe de raccordement** de 150 à 250 francs par "unité de raccordement" comme prévu, mais de la limiter à 20 %. Il n'existe pas de règle généralement applicable pour la fixation de ces taxes. Pour garantir une certaine égalité entre les anciens et les nouveaux propriétaires immobiliers, une forte augmentation des taxes de raccordement doit effectivement être évitée. De plus, les réserves dans lesquelles les consommateurs se rachètent en quelque sorte, ne font pas de sauts importants. L'augmentation des **taxes périodiques** n'a, par contre, pas été jugée abusive.

La recommandation est publiée sur le site internet de la Surveillance des prix.

[Andrea Friedrich]

La commune de Dittingen baisse ses tarifs dans le domaine de l'eau

Suite à la plainte d'un consommateur, la Surveillance des prix a soumis les taxes de la commune de Dittingen à une brève analyse. Elle est arrivée à la conclusion que les taxes sont trop hautes et a donc demandé à la commune d'examiner une baisse de tarif. L'assemblée communale a décidé, en décembre 2012, d'approuver la proposition du Conseil communal d'abaisser les taxes.

[Andrea Friedrich]

Tarifs 2013 pour l'assainissement des eaux de la commune de Prilly

La commune de Prilly a en grande partie suivi les recommandations de la Surveillance des prix et nous a informés que, par rapport à la structure tarifaire pour l'assainissement des eaux initialement prévue pour 2013, elle procédera à une réduction de la taxe d'évacuation des eaux claires de 1.40 à 1.00 franc par m² bâtis raccordés et à une réduction de la taxe annuelle de traitement des eaux usées de 1.40 à 1.00 franc par m³ d'eau consommée. Grâce à ces modifications, les taxes de la commune de Prilly seront davantage en phase avec la moyenne des valeurs observées dans les communes suisses de plus de 5000 habitants. La population de la commune bénéficiera d'une épargne globale d'environ 500 000 francs par an.

[Andrea Zanzi]



3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

Préavis: Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix

La Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix aura lieu le premier mars 2013 à 10 heures au centre de presse du Palais fédéral. Le Surveillant des prix Stefan Meierhans présentera le rapport annuel 2012 et informera sur les thèmes centraux de son activité en 2013. Une invitation suivra.

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 031 322 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 031 322 21 03

Rudolf Lanz, Responsable droit et communication, tél. 031 322 21 05